

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05165

Numéro SIREN : 803 346 626

Nom ou dénomination : HOLDING DES PRINCES

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2018 sous le numéro de dépôt 9135

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Entreprise SAS HOLDING DES PRINCES

Entreprise 20 RUE DES PRINCES

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Néant

SIRET * 80334662600010

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

Capital social ou individuel *

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves réglementées*

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Provisions réglementées

Total I

Provisions pour risques et charges

Total II

Emprunts et dettes assimilées

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs et comptes rattachés *

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 123 678)

Produits constatés d'avance

Total III

Total général (I + II + III)

RENVOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193

(2) Dont créances à plus d'un an 197

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199

(4) Dont dettes à plus d'un an 195

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

29 MARS 2018

DEPOT N° 9135

copie certifiée conforme

Exercice N clos le 31122016

Exercice N-1 clos le 31122015

Provisions

Net 3

Net 4

012

016

010

014

028

040

044

050

060

064

068

072

080

084

092

096

110

042

048

052

062

066

070

074

082

086

094

098

112

305

253 922

697

254 924

254 924

305

3 400

0

697

3 400

3 400

1 000

(670)

(79)

(591)

42 660

330

20 000

2 382

1 146

189 882

1 924

192 264

3 070

254 924

3 400

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Docier N° HOI PRI en Euros

REG COMPTA

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2017

Désignation de l'entreprise		SAS HOLDING DES PRINCES													
RAT COMPTABLE															
		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le							
		L3 1 1 2 2 0 1 6						L3 1 1 2 2 0 1 5							
								Néant							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Produits de marchandises *							210	400 000						
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires					215							
								217							
				services *											
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						218	6 466						
	Production immobilisée *							222							
	Subventions d'exploitation reçues							224							
	Autres produits							226							
								230							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	406 466							
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	377 595					
		Variation de stock (marchandises) *							236						
		Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238						
		Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240						
		Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	53 902		467			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						243	922		118				
Rémunérations du personnel *								244							
Charges sociales (cf. renvoi 380)								250							
Dotations aux amortissements *								252							
Dotations aux provisions								254							
Autres charges			dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *					256	20 000						
								260	3 561						
Total des charges d'exploitation (II)						262	455 980		585						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	(49 514)		(585)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							280							
	Produits exceptionnels							290	112 420						
	Charges financières							294	1						
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					300	10 150		6				
	Impôts sur les bénéfices *							306	10 425						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	42 330		(591)					
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												312	42 330	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.L.) et autres amortissements non déductibles							318							
	Provisions non déductibles *							322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	10 425						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330	150						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997							
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44, terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138			
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, undecies)	990				
Divers* ZFA (44, quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346							
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"						655									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												352	52 905	354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356							
	Déficits antérieurs reportables : *	664 dont imputés sur le résultat :								360	664				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												370	52 241	372	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

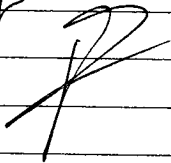
den de l'entreprise : SAS HOLDING DES PRINCES

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses

PENALITES DE TVA		150
Total des réintégrations diverses	330	150

Détail des déductions diverses

Détail des déductions diverses			
<i>copie certifiée</i> <i>conforme</i> 			
Total des déductions diverses			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLANANT

Article 302 Septies
Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING DES PRINCES

Néant ☒ *

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Obligatoire (article 302 Septies du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING DES PRINCES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622	20 000	624		626	20 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	20 000	684		686	20 000
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		4				
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B 780				
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	664	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983	664	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐		
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

de l'entreprise : SAS HOLDING DES PRINCES

31/12/2016

détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

*copie certifiée
conforme*
[Signature]

HOLDING DES PRINCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Rue des Princes - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 803 346 626

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 JUIN 2017

L'an deux mil sept,

Le 15 Juin à 18 h 00,

Monsieur François BINSARD, demeurant 20 rue des Princes - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, Associé unique de la société HOLDING DES PRINCES,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur François BINSARD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 42 330,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	42 330,00 euros
Absorption des pertes antérieures	670,00 euros

Solde	41 660,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros

Solde	41 560,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 41 560,00 euros.

13

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

François BINSARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

HOLDING DES PRINCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Rue des Princes - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 803 346 626

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
Exercice clos le 31 décembre 2016

Monsieur François BINSARD, associé unique et Président de la société HOLDING DES PRINCES, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Chiffre d'Affaires	406 466.00	/
Résultat d'Exploitation	- 49 514.00	- 585.00
Résultat Financier	- 01.00	/
Résultat Exceptionnel	102 270.00	- 06.00
Résultat Net	42 330.00	- 591.00

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : Développement des affaires sociales.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

/

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 406 466,00 euros contre 0,00 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 377 595,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 53 902,00 euros contre 467,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 922,00 euros contre 118,00 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice est nul comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 20 000,00 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 3 561,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 455 980,00 euros contre 585,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -49 514,00 euros contre -585,00 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -1,00 euros (0,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -49 515,00 euros contre -585,00 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 102 270,00 euros contre -6,00 euros pour l'exercice précédent.
- de l'impôt sur les sociétés de 10 425,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 42 330,00 euros contre une perte de -591,00 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 254 924,00 euros contre 3 400,00 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 42 330,00 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	42 330,00 euros
Absorption des pertes antérieures	670,00 euros

Solde	41 660,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros

Solde	41 560,00 euros

Ky

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 41 560,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 42 660,00 euros.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31 Octobre 2016, prise en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce du fait des pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Il convient de prendre acte qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos au 31 décembre 2016, soumis à approbation, que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et de constater la régularisation de la situation de la Société.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à BOULOGNE BILLANCOURT
Le 29 Mai 2017

François BINSARD

